

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

A TRAVERS LA VILLE AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Mme Octavie Turpin, 70 ans, demeurant à Roubaix, 10, rue de la Gare, 390, Grand-Rue, a porté plainte contre un ancien locataire M. Antoine Jehak, po. onal, qui en possession de sa clé, le 3 mai, a emporté divers objets de cuisine, un miroir et une table. Jehak est recherché par la police.

LES VOLS DE VELOS Dans la nuit de la Société Générale de la Gare, on a dérobé un bicyclette appartenant à M. André Montmarin, 27 ans, employé de la Société Générale, 12, rue de la Gare. Le voleur est arrivé à Mlle Hilda Demanin, 17 ans, couturière, 11, rue de l'Épave à Fiers, qui avait déposé sa bicyclette au 42, rue de la Gare, à Roubaix.

LES TROIS DEMES PETITS COCHONS M. Grasselet, inspecteur des services alimentaires, ayant aperçu M. André Duvy, 29 ans, caissier, 29, rue de la Halle, se serait vu commettre un acte de vol. Dans la cave et dans la cuisine il trouva trois petits cochons. Les marchandises furent saisies au domicile de M. Grasselet, 12, rue de la Gare, le 10 mai. M. Grasselet a porté plainte. En conséquence, procès-verbal a été dressé à la charge de M. Duvy pour extension de commerce de détail sans licence. M. Grasselet a également porté plainte pour consommation de viande sans licence et sans avoir payé les taxes de détail pour les marchandises.

SAISIE D'UN STOCK DE POMMES DE TERRE M. Grasselet, commissaire, chef de bureau de Roubaix, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte. M. Grasselet a également saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte. M. Grasselet a également saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

DISPARITION D'UNE FILLETTE Mlle Vandenbrouck, 19 ans, demeurant à Roubaix, a disparu le 10 mai. Elle a 1 m. 50, cheveux bruns, yeux bleus, et porte une robe de chambre à fleurs. Elle a été vue à Valenciennes le 11 mai. M. Grasselet a porté plainte.

LA PROCHAINE MISE EN VENTE DU BEURRE Les marchés de Roubaix, le 10 mai, ont été très fructueux. On a vendu 100 quintaux de beurre à 100 francs. M. Grasselet a porté plainte.

MORTS POUR LA FRANCE M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

POUR NOS PRISONNIERS M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

SECOURS AUX PERSONNES FR. VES DE RESSOURCES M. Grasselet, commissaire, a saisi dans un magasin appartenant à M. Toupin, 68 ans, négociant, 73, rue de l'Épave, 80 sacs de 50 kilos de pommes de terre. M. Toupin a porté plainte.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

De Roubaix

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Doncelet

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Nos bureaux de Cologne, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.38) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.

Un nouveau poste de sous-directrice a été créé à l'Institut Séguin

C'est Mme VILLENEUVE QUI EN AURA LA CHARGE. Son développement, sans cesse croissant, a fait de notre Ecole Pratique de Cologne un établissement de premier ordre. C'est ce qui vient d'être l'autorité supérieure à créer à l'Institut Séguin, un nouveau poste de sous-directrice. C'est Mme VILLENEUVE, professeur d'Enseignement ménager et de Sciences, qui en aura la charge.

Une réunion de la Société des Beaux-Arts. La Société des Beaux-Arts de Roubaix-Tourcoing s'est réunie le 10 mai, sous la présidence de M. Emile Lhoest, entouré des membres de la Commission.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. Puget Alexandre, manoeuvre, a eu les deux mains contusionnées par suite de manipulation de vieux matériaux ; 8 jours d'incapacité de travail.

SAINT-POL-SUR-MER. UNE COURSE CYCLISTE ENTRE UN BECANIER ET UN UNIJAMBISTE. C'EST L'UNIJAMBISTE QUI GAGNA ET LE BECANIER REGUT UNE CORRECTION.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

HAZEBROUCK. Tribunal correctionnel. Un affaire de vol au Mont des Cats.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les 100 kilos.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 10 les